

## Commission des affaires européennes

### **La Banque européenne d'investissement (BEI)**

Lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012, les chefs d'États européens ont adopté un « pacte pour la croissance et l'emploi ».

Cet accord prévoit entre autres d'augmenter les fonds propres de la **Banque européenne d'Investissement (BEI)** de 10 milliards d'euros.

**La Banque européenne d'investissement apparaît ainsi comme un acteur de plus en plus important**, à l'heure où la contraction des marchés financiers rend l'obtention de prêts et de garanties pour l'innovation et l'investissement difficile pour les acteurs économiques.



Le siège de la BEI à Luxembourg (source : BEI)

#### Traité sur l'Union européenne

##### Article 198 D

*La Banque européenne d'investissement est dotée de la personnalité juridique.*

*Les membres de la Banque européenne d'investissement sont les États membres.*

##### Article 198 E

*La Banque européenne d'investissement a pour mission de contribuer, en faisant appel aux marchés des capitaux et à ses ressources propres, au développement équilibré et sans heurt du marché commun dans l'intérêt de la Communauté.*

*À cette fin, elle facilite, par l'octroi de prêts et de garanties, sans poursuivre de but lucratif, le financement des projets [...] dans tous les secteurs de l'économie.*

### **I – La banque des projets de l'Union européenne**

#### **1/ La BEI fonctionne selon une structure particulière, fondée sur les traités**

Située au Luxembourg et dirigé par l'ancien ministre allemand **Werner Hoyer**, la Banque européenne d'investissement se présente comme « la banque de l'UE ».

En effet, si la Banque Centrale Européenne a pour mission de définir les grandes orientations monétaires et de veiller à la stabilité des prix, c'est à la BEI que revient le rôle de soutenir, en particulier par des prêts,

les projets et initiatives entrepris au sein de l'UE.

**La BEI a pour actionnaires les vingt-sept États membres de l'Union**, qui ont conjointement souscrit son capital et dont **les ministres des finances constituent son Conseil des gouverneurs**, organe qui fixe les orientations et détermine la politique de la Banque.

De plus, le Conseil des gouverneurs nomme des représentants des États membres afin de

former le **conseil des Directeurs**, qui assure la gestion courante de la banque.

Philippe de Fontaine Vive est le vice-président français actuel, en charge de l'innovation.

### Gouvernance

La gouvernance de la BEI se compose de quatre organes :

– le **Conseil des gouverneurs**, est l'organe suprême de décision de la BEI. Il est composé des ministres des Finances des 27 États membres (actionnaires de la Banque). Il définit la politique générale de prêt de la Banque, approuve le bilan et le rapport annuel. Il autorise la Banque à financer des projets en dehors de l'Union et décide des augmentations du capital ;

– le **Conseil d'administration** est composé de 27 membres et d'un représentant de la Commission européenne, ainsi que de 16 suppléants. Il a seule compétence pour prendre les décisions de prêt et d'emprunt ;

– le **Comité de direction**, est composé du Président de la Banque (Werner Hoyer) et de 8 vice-présidents. Il est responsable de la gestion courante de la BEI ;

– le **Comité de vérification** est composé de six personnalités reconnues internationalement pour leur compétence dans les domaines du contrôle des comptes publics ou de l'audit financier. Il est chargé de préserver l'indépendance et l'intégrité de la BEI.

## 2/ Une institution financière d'ampleur mondiale

Créée en 1957 par le traité de Rome, la BEI a soutenu financièrement 450 projets en 2011 pour un total de 61 milliards d'euros, soit environ deux fois plus que l'enveloppe gérée par la Banque Mondiale. Elle accorde ainsi à

elle seule autant de crédits que toutes les autres banques de développement réunies.

90 % de cette somme sont investis sur le territoire de l'UE, le reste étant consacré à des projets au sein de pays faisant partie des politiques de voisinage, de pré-adhésion ou encore de l'Union pour la Méditerranée (UPM).

Depuis 1994 a été formé le « groupe BEI » qui regroupe la BEI et sa filiale, le Fonds européen d'Investissement (FEI).

La mission du FEI est d'apporter des garanties et de soutenir les projets à risque des PME, en particulier dans le secteur des nouvelles technologies.



Werner Hoyer, Président de la BEI, et Olli Rehn, Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, lors du lancement de l'initiative sur les Projects Bonds en juillet 2012 (Source : BEI)

## II – Une institution en plein essor et aux objectifs ambitieux

### 1/ La BEI au service des grands objectifs communautaires

a) L'action de la BEI repose sur deux principes essentiels

Ces principes sont les suivants :

– **Disposant des meilleures évaluations possibles (notation AAA)**, elle est à même de s'autofinancer aux meilleurs taux sur les marchés financiers et de **prêter à nouveau les fonds obtenus à des taux bien inférieurs** que ceux qu'auraient obtenus les différents agents économiques bénéficiaires en s'adressant directement au marché.

– De plus, **la BEI agit alors comme un catalyseur d'investissements**, son intervention dans un projet étant un signe de confiance et de solidité pour les autres investisseurs et acteurs financiers.

b) Les objectifs

**Au sein de l'Europe des 27**, sa mission est de concourir à la poursuite des objectifs suivants, **qui correspondent aux différentes politiques européennes** :

– encourager l'investissement des petites et moyennes entreprises ;

– s'attaquer aux déséquilibres économiques et sociaux dans les régions défavorisées ;

– lutter contre le changement climatique ;

– investir dans un environnement naturel et urbain plus propre ;

– promouvoir une énergie durable, compétitive et sûre ;

– construire des réseaux transfrontaliers dans les secteurs des transports, de l'énergie et des communications.

**En dehors de l'Union**, la BEI est chargée de :

– préparer la convergence des pays candidats avec les politiques économiques et sociales de l'Union ;

– mettre en œuvre l'aide remboursable prévue par les accords de coopération et

d'association liant l'Union et quelque 140 pays.

#### La BEI et la France : deux exemples récents

– Le 26 septembre 2012 a été signé un accord entre **la BEI et le Crédit Coopératif** pour l'extension d'une **nouvelle ligne de crédit de 100 millions d'euros**. Un accord précédent avait déjà eu lieu pour un montant de 150 millions d'euros en 2009, qui avait servi à financer les projets de 330 PME.

– Le 28 septembre 2012, **la BEI et le Conseil Régional de Bretagne** ont signé un accord pour un prêt **de 300 millions d'euros** devant servir à compléter le financement **de la ligne TGV** entreprise par la région Bretagne. Ce nouvel accord a ainsi porté à 853 millions au total le montant des prêts accordés par la BEI pour ce projet correspondant à l'objectif européen d'extension des réseaux transeuropéens (RTE).

c) Une large panoplie de méthodes

La BEI a à sa disposition plusieurs outils pour soutenir les acteurs économiques :

– les prêts intermédiés : La BEI finance de manière indirecte les PME et les collectivités locales pour des projets inférieurs à 25 millions d'euros, c'est-à-dire qu'elle accorde des lignes de crédit et des prêts à des banques et des institutions de financement locales qui rétrocèdent ensuite les fonds ;

– les prêts directs : Ils sont accordés pour des projets individuels supérieurs à 25 millions d'euros. **La BEI ne peut cependant financer plus de 50 % du projet** ;

– l'apport de garanties et d'autres mécanismes de lutte contre le risque qui permet à la BEI et au FEI d'apporter son soutien à des PME innovantes. Il s'agit par

exemple pour la BEI de se porter garante des projets d'une PME afin de faciliter l'accès de celle-ci au crédit.

## 2/ Perspectives : la BEI comme instrument de la croissance ?

**Devant l'ampleur de la crise financière européenne, les moyens accordés à la BEI ont plus que doublé depuis 2007.**

Dans cette optique, **ses fonds propres vont encore être augmentés de 10 milliards supplémentaires** (ce qui par l'effet de levier de l'emprunt aux meilleurs taux devrait permettre de dégager 60 milliards de prêts supplémentaires sur trois ans). La BEI finançant généralement les projets à hauteur de 30 %, elle pense ainsi rendre possible plus **de 180 milliards d'investissement dans les infrastructures européennes**, grâce au rôle de catalyseur et de garante que la Banque joue lorsqu'elle investit dans un projet.

De plus, le « volet croissance » adopté lors du Conseil des 28 et 29 juin prévoit aussi la mise en place par la BEI de « **project bonds** » d'une valeur initiale de 5 milliards d'euros afin de financer la relance et l'investissement dans les

infrastructures des secteurs de l'énergie et du transport.

La BEI s'affirme ainsi comme un outil pour relancer l'innovation au niveau des PME mais aussi pour permettre la mise en route de grands projets locaux comme transfrontaliers. Elle va être amenée à jouer un rôle croissant dans la relance de la croissance au niveau communautaire.

### Les « *project bonds* » ou obligation de projets

**Objectif :** permettre le financement par l'emprunt de grands projets d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie, du transport et des communications.

**Principe :** les entreprises seraient en mesure d'émettre des obligations de catégorie « valeur d'investissement » grâce à un mécanisme de partage des risques mis en place par l'UE et la BEI. Le soutien de la Banque serait « subordonné », c'est-à-dire que d'autres créanciers auraient la priorité en matière de remboursement, ce qui rendrait leur investissement plus attractif.

**Gemasolar :** La première usine électrique solaire capable de produire de l'énergie en permanence est située à Séville et a été financée à hauteur de 80 millions (sur 171 millions totaux) par la BEI.

